

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE DE MASTER

La validation d'un master d'anthropologie inclut la rédaction d'un mémoire de recherches, remis par écrit et soutenu individuellement devant un jury à la fin du M2. Les étapes de l'élaboration du mémoire, semestre par semestre, sont les suivantes :

S1 : Avant le **13 décembre 2019** (fin du semestre), les étudiant.es remettront à leur directeur/trice de mémoire, à leur tuteur/trice, et au responsable de parcours/domaine régional, un projet de mémoire de 10 à 15 pages (EC Travail personnel Projet de recherches). Ce projet devra comporter un exposé écrit du sujet, élaboré à partir d'un aperçu critique de la littérature scientifique pertinente. Il pourra faire l'objet d'une présentation orale dans le cadre des séminaires régionaux (Ethnologie Générale) ou des séminaires thématiques (EMAD, APE, Préhistoire). Chaque étudiant.e aura déposé avant cette date au secrétariat l'intitulé de son sujet (modifiable jusqu'au S4) ainsi que le nom d'un.e directeur/trice de mémoire et d'un tuteur/trice.

Le directeur/trice du mémoire et le tuteur/trice feront parvenir au responsable de domaine régional ou de spécialité un rapport court accompagné d'une proposition de note sur 20 avant le 13 janvier 2020.

S2 : Les cours du S2 sont regroupés au début du semestre, du 13 janvier au 14 février 2020, afin de permettre aux étudiant.es d'effectuer un séjour de recherches prolongé (enquête ethnographique, étude de collection, travail en bibliothèque, etc.).

Avant le **28 février 2020** un projet de 20 pages environ sera remis au directeur/trice, au tuteur/trice et au responsable de parcours/domaine (en version électronique). Ce projet inclura, en plus de l'exposé du sujet rendu au S1, et revu d'après les commentaires du directeur/trice, un programme de recherches réaliste détaillant autant que possible le calendrier prévisionnel du travail, les choix méthodologiques et les conditions pratiques de leur mise en œuvre (EC « protocole d'enquête ») et sera évalué par le directeur de mémoire et le responsable du séminaire de parcours/domaine.

Ce **même** projet sera présenté **oralement** les 4 et 5 mars 2020 devant un comité de chercheurs/euses et d'enseignant.es-chercheurs/euses.

Avant le **19 juin 2020**, chaque étudiant.e enverra à son directeur/trice de mémoire et à son tuteur/trice un compte-rendu détaillé des recherches effectuées et restant à réaliser, en faisant le point sur l'évolution du sujet à cette étape du travail. La forme de ce compte-rendu sera fonction des particularités du terrain ; les conditions de remise de ce travail et son contenu seront fixées par le directeur/trice et le tuteur/trice. Sur cette base, une note (**UE « rapport d'enquête »**) sera transmise au secrétariat par le directeur/trice de mémoire avant le 28 juin 2020.

S3 : À la fin du S3, le **13 décembre 2019**, les étudiant.es remettront à leur directeur/trice, leur tuteur/trice, et au responsable du séminaire de domaine/parcours, un plan détaillé de leur mémoire comprenant des parties déjà rédigées (35-50 pages).

Le directeur/trice du mémoire et le tuteur/trice feront parvenir au responsable de domaine/parcours un court rapport accompagné d'une note sur 20 avant le 13/01/2020. Les responsables de domaine/parcours transmettent les notes chiffrées au secrétariat.

S4 : Les étudiant.es souhaitant soutenir leur mémoire de M2 lors de la première session devront impérativement en remettre une première version (80-100 pages) à leur directeur pour le 24 avril 2020.

Cette première version, dont l'état d'achèvement importe peu, devra comporter un résumé explicite du contenu du mémoire. Sur la base du travail remis, le directeur/trice décidera si le mémoire peut être soutenu en première session et demandera les corrections qu'il/elle juge nécessaires.

Pour soutenir en première session il est impératif de remettre la version définitive du mémoire (100-150 pages) au directeur/trice et tuteur/trice avant le 7 mai 2020. Avant cette date également, deux exemplaires, comportant un résumé (français et anglais) et cinq mots-clés, seront déposés au bureau de Johanna Adile (D213B).

Ce mémoire sera soutenu devant un jury composé du directeur/trice, du tuteur/trice et **obligatoirement** d'un troisième membre extérieur l'équipe d'encadrement du mémoire (directeur/trice et tuteur/trice). La soutenance doit avoir lieu avant 15 mai 2020. Le mémoire fera l'objet d'une appréciation reportée sur le procès verbal de soutenance, accompagné d'une note sur 20 et d'un rapport de mille signes au moins sur le contenu du mémoire et de la soutenance. Le rapport, le pv de soutenance ainsi que la note seront transmises au secrétariat avant le 16 mai 2020, pour notation définitive lors du jury de M2. Une copie électronique du mémoire sera envoyée aux responsables du master à cette date.

Le jury se tiendra le 19 mai 2020.

Concours de l'Ecole Doctorale

Les étudiants souhaitant concourir au contrat doctoral de l'ED 395 **devront avoir soutenu en première session**. Les procédures de sélection du LESC et de l'école doctorale seront transmises par ces institutions.

Session de rattrapage

Les étudiant.es souhaitant soutenir leur mémoire en deuxième session devront le déposer au secrétariat et au directrices et directeurs, suivant la procédure indiquée ci-dessus, au plus tard le 19 juin 2020.

La soutenance devra avoir lieu avant le 26 juin 2020. Le rapport du jury de soutenance, le pv et la note devront parvenir au secrétariat le 29 juin 2020 au plus tard.

Le jury de la session de rattrapage se tiendra le 1 juillet 2020.

Responsables formation Master : O. Kyburz (kyburz@parisnanterre.fr) et E. Garine Wichatitsky (egarinewichatitsky@parisnanterre.fr) / APE : A. Piette (piettealbert@hotmail.com) / EMAD : N. Prévot (nicolas.prevot@parisnanterre.fr) / Préhistoire : E. Boeda (boeda@gmail.com) / Domaine Asie : G. Delaplace (g.delaplace@yahoo.fr) / Amériques : E. de Vienne (emmanueldevienne@googlemail.com) et P. Erikson (philippe.erikson@u-paris10.fr) / Europe : V. Milliot (virginie.milliot@free.fr) et M. Heintz (monica.heintz@gmail.com) / Afrique-monde arabo-musulman : O. Kyburz (kyburz@parisnanterre.fr) et E. Garine (egarinewichatitsky@parisnanterre.fr)